

FICHE DE REMARQUES

Exploitant : <u>Thierry Pédry</u> En cas d'omission, la liste des remarques/reprises ci-dessous, établie à l'issue de la visite d'inspection, pourra être complétée ultérieurement Signature de l'inspecteur : <u>[Signature]</u>	Réponse de l'exploitant attendue sous 3 semaines après la visite d'inspection Site inspecté : <u>Carbasse</u> Date de l'inspection : <u>22/06/07</u> L'exploitant reconnaît avoir pris connaissance des remarques de l'inspection Représentant de l'exploitant Nom, fonction et Signature : <u>[Signature]</u>
Remarques de l'inspecteur : Art 4.3.1.7 AP H0101 - Certains mots sur les résultats de parties pour les ateliers de calcul ne sont pas parvenus à la DRH. Art surveillance : rajouter valeurs NOx mesurées sur les fours et les chaudières - modifier le formulaire de la connaissance relevant le défaut remis ce jour. Appareil de mesure : l'exploitant a été informé de la prise en compte de la circulation 12/01/06 sur les fours à respecter par les appareils de mesure en surveillance continue (ordonnance : 6/11/09)	Commentaires de l'exploitant (suites envisagées, actions curatives et correctives avec leurs délais d'application): Les résultats ont été communiqués par le courrier L007-075 du 21/06/07. Un tableau de suivi des envois a été mis en place pour éviter les oublis éventuels. Le formulaire de transmission des résultats va être reçu et à partir d'août 2007 les rapports s'y conformeront - les NOx mensuels des fours seront rajoutés. L'information est prise en compte.

Exploitant : <u>Aluminium Pechiney</u>	Site inspecté : <u>Creusot</u>	Date de l'inspection : <u>28/06/07</u>
Remarques de l'inspecteur :		
<u>Poids de mesures</u> : Non respect des normes adaptées aux poids de pesage par les chaudières (réchauffeur) 8/11/07 <u>État de fonctionnement</u> : Complément à fournir sur les seuls procès avec calendrier périodique par courrier vers les HTD standards.		
Commentaires de l'exploitant (suites envisagées, actions curatives et correctives avec leurs délais d'application): - La question a été soumise à SOCOTEC (notre prestataire des mesures). La demande est soit de trouver une section de mesure idéale, soit de monter une, quoiqu'il en soit, respectant plus les règles de représentativité, la section de mesure actuelle donne des mesures représentatives de fait le flux circulant dans la section. - Un dossier complet sera communiqué par a posteriori au complément au bilan de fonctionnement concernant les HTD idéales. Ce complément sera communiqué avant le 31/12/2007.		